

**Commission scolaire des Premières-Seigneuries**  
**Comité exécutif**

Le 24 avril 2018

Procès-verbal de la **séance ordinaire du comité exécutif** de la Commission scolaire des Premières-Seigneuries tenue le **mardi 24 avril 2018, à 19 h 40**, au siège social, 643, avenue du Cénacle, Québec, sous la présidence de monsieur René Dion à laquelle sont présentes les personnes suivantes :

DION, René	Président
CHABOT, Hélène	Commissaire
HUDON, René	Commissaire
LIZOTTE, Dominique	Commissaire
PAINCHAUD, Marie-France	Commissaire
SAVARD, Yves	Directeur général adjoint (en remplacement de Mme Marie-Claude Asselin)
CHOUINARD, Martine	Secrétaire générale

ÉTAIENT ABSENTS :

ASSELIN, Marie-Claude	Directrice générale
BÉDARD, Nancy	Commissaire représentant des parents

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le président, monsieur René Dion, déclare la séance ouverte.

**2. VÉRIFICATION DU QUORUM**

Le président constate que le quorum requis par la Loi est atteint.

**3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par Mme Hélène Chabot et résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 mars 2018.
5. Suivis au procès-verbal de la séance ordinaire du 27 mars 2018.
6. Dénonciation d'intérêts.
7. Octroi d'un contrat de gré à gré – concessionnaire alimentaire (secondaire, FP, FGA).
8. Adjudication des contrats d'hygiène et de salubrité des établissements.
9. Autorisation accordée à la Municipalité de Lac-Beauport de réaménager les stationnements à l'école Montagnac (bâtiment du Lac).
10. Approbation du compte de dépenses du président.
11. Communication du président.
12. Communication de la direction générale.
13. Questions et commentaires des commissaires.
14. Levée de la séance.

CE-17/18-077

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Commission scolaire des Premières-Seigneuries**  
**Comité exécutif**

4. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 27 MARS 2018**

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance ordinaire du 27 mars 2018 est parvenu aux membres du comité exécutif dans les délais prescrits par la Loi;

IL EST PROPOSÉ par M. René Hudon et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 27 mars 2018 soit adopté tel que déposé.

CE-17/18-078

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

5. **SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 27 MARS 2018**

La secrétaire générale dépose un bilan des suivis aux résolutions adoptées lors de la séance ordinaire du 27 mars 2018. Tous les suivis ont été faits.

6. **DÉNONCIATION D'INTÉRÊTS**

Madame Martine Chouinard rappelle aux commissaires qu'ils doivent informer le président lors d'un possible conflit d'intérêts les concernant.

7. **OCTROI D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ – CONCESSIONNAIRE ALIMENTAIRE (SECONDAIRE, FP, FGA)**

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire a signé ses contrats de concession alimentaire avec la compagnie « Groupe Compass » en juin 2013 et que lesdits contrats prennent fin le 30 juin 2018;

CONSIDÉRANT les besoins de concessionnaire alimentaire pour les établissements secondaires, les centres de formation professionnelle et le centre de formation générale aux adultes de la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT que les contrats de concession ne sont pas assujettis à la Loi sur les contrats des organismes publics;

CONSIDÉRANT que la politique relative aux contrats d'approvisionnement, de services, en matière de technologie de l'information et de travaux de construction stipule, à la clause 20.4, que le plus haut dirigeant de l'organisme peut sursoir à l'obligation d'aller en appel d'offres considérant les éléments suivants :

- ❖ Les conditions offertes représentent un intérêt économique pour la Commission scolaire;
- ❖ Un sondage de satisfaction confirme la volonté des établissements de poursuivre avec ce même concessionnaire;
- ❖ Une recommandation positive du Service des ressources matérielles;
- ❖ Une recommandation positive de la Direction générale.

CONSIDÉRANT que tous les établissements desservis sont satisfaits de la qualité des services offerts par le fournisseur selon tous les sondages réalisés;

CONSIDÉRANT la volonté des établissements de poursuivre avec ce même concessionnaire;

**Commission scolaire des Premières-Seigneuries**  
**Comité exécutif**

CONSIDÉRANT la recommandation positive de la direction du Service des ressources matérielles de par les audits réalisés;

Considérant la recommandation du RARC (Responsable de l'application des règles contractuelles);

CONSIDÉRANT la recommandation positive de la Direction générale;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité plénier du comité exécutif du 24 avril 2018;

IL EST PROPOSÉ par Mme Marie-France Painchaud et résolu :

- que le contrat de concession alimentaire soit octroyé pour une durée de trois (3) ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018 avec possibilité de prolongation pour deux (2) années supplémentaires;
- que le contrat de concession alimentaire soit renouvelé avec le groupe Compass (Oc) Itée – Chartwells
- que le président et la directrice générale soient par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Commission scolaire, les documents à cet effet.

CE-17/18-079

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**8. ADJUDICATION DES CONTRATS D'HYGIÈNE ET DE SALUBRITÉ DES ÉTABLISSEMENTS**

CONSIDÉRANT les appels d'offres publics 18-420-SAN-01 (EST) et 18-420-SAN-02 (OUEST) publiés sur SEAO respectivement sous les numéros 1130205 et 1130209 le 23 janvier 2018;

CONSIDÉRANT la politique et les règles relatives aux contrats d'approvisionnement, de services, en matière de technologies de l'information et de travaux de construction (Politique interne no 414-15/16-01);

CONSIDÉRANT le Règlement sur certains contrats de services des organismes publics (RCS C-65.1, r.4) de la Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP);

CONSIDÉRANT la résolution CC-17/18-060 autorisant la durée maximale de cinq (5) ans pour les contrats d'hygiène et salubrité;

CONSIDÉRANT les travaux du comité de travail ayant élaboré les principes du cahier des charges (régie, devis technique et contrat) des appels d'offres 2018-2023 pour l'hygiène et la salubrité des établissements;

CONSIDÉRANT les analyses effectuées par le Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT la recommandation du responsable de l'application des règles contractuelles (RARC);

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité plénier du comité exécutif du 24 avril 2018;

**Commission scolaire des Premières-Seigneuries**  
**Comité exécutif**

IL EST PROPOSÉ par Mme Hélène Chabot et résolu:

- D'adjuger la conclusion des contrats d'hygiène et salubrité en fonction des lots regroupant les établissements selon le tableau ci-dessous;
- D'autoriser M<sup>me</sup> Marie-Claude Asselin, directrice générale, à signer les documents à cet effet.

CE-17/18-080

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**9. AUTORISATION ACCORDÉE À LA MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT DE RÉAMÉNER LES STATIONNEMENTS À L'ÉCOLE MONTAGNAC (BÂTIMENT DU LAC)**

CONSIDÉRANT la demande de la Municipalité de Lac-Beauport de diminuer le nombre d'entrées sur le Chemin du Tour-du-Lac;

CONSIDÉRANT l'offre de la Municipalité de Lac-Beauport, d'effectuer l'ensemble des travaux de réaménagement des stationnements sans aucun frais pour la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lac-Beauport assumera l'entière responsabilité des responsabilités en lien avec lesdits travaux, que ce soit avant, pendant et après la réalisation;

CONSIDÉRANT les plans et devis préparés par la firme Beaudoin-Hurens et soumis pour analyse au Service des ressources matérielles à l'égard du plan de réaménagement;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Secrétariat général, des communications et du transport scolaire;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la direction du Service des ressources matérielles à l'égard du plan de réaménagement;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction de l'école Montagnac (bâtiment du Lac);

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité plénier du comité exécutif du 24 avril 2018;

IL EST PROPOSÉ par Mme Dominique Lizotte et résolu:

- D'autoriser la Municipalité de Lac-Beauport à effectuer les travaux de réaménagement des stationnements à l'école Montagnac (bâtiment du Lac) entre le 26 juin 2018 et le 17 août 2018, et ce, à ses frais et à son entière responsabilité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

CE-17/18-081

**10. APPROBATION DU COMPTE DE DÉPENSES DU PRÉSIDENT**

Le président n'a pas présenté de compte de dépenses.

**11. COMMUNICATION DU PRÉSIDENT**

Il n'y a aucune communication.

**Commission scolaire des Premières-Seigneuries**  
**Comité exécutif**

**12. COMMUNICATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

Il n'y a aucune communication.

**13. QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES COMMISSAIRES**

- Mme Dominique Lizotte questionne à savoir s'il est possible d'obtenir de l'information sur le Webinaire tenu en lien avec l'octroi des contrats.

M. Dion informe que la tenue de ce Webinaire sera le 15 mai prochain.

- Mme Hélène Chabot questionne à savoir si le Webinaire portant sur le comité de répartition des ressources est le même que celui diffusé la dernière fois.

M. Dion répond qu'il ne pense pas et qu'il sera présent tout de même, notamment pour la documentation et la période de questions.

- Mme Dominique Lizotte demande si nous avons des informations supplémentaires sur le financement octroyé pour les cours d'école.

Il est répondu qu'il n'y a pas de nouvelles informations.

- Mme Hélène Chabot questionne si plusieurs parents rencontrent des difficultés avec la présentation des informations apparaissant à la facturation des services de garde.

Il est répondu qu'il n'y a pas de plainte à cet égard.

**14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50.

LE PRÉSIDENT,

LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE,

\_\_\_\_\_  
René Dion

\_\_\_\_\_  
Martine Chouinard